

Paris 13 mars 2015

## Non à l'Austérité : Non à la Loi Macron

### Ils ont osé

La loi Macron qui est en cours d'adoption par le mécanisme antidémocratique du 49-3, portée par le gouvernement Hollande/Valls/Macron entend une nouvelle fois, répondre aux exigences du MEDEF et participe complètement à la mise en œuvre du Pacte de Responsabilité

Mardi 10 Février 2015, le gouvernement VALLS a utilisé l'article 49.3 de la constitution pour faire adopter la loi MACRON sans vote en première lecture. En utilisant un artifice constitutionnel que le candidat Hollande présentait comme « antidémocratique » et dont il demandait, en d'autres temps, la suppression.

Autre temps, autres mœurs... Ce projet de loi, maintenant au Sénat et qualifié de « fourre-tout libéral » par Jean-Claude Mailly contient des dispositions particulièrement néfastes pour les salariés. Il découle du « pacte de responsabilité » et intègre de nombreuses régressions sociales, en particulier – mais c'est loin d'être la seule – la banalisation du travail du dimanche dans le commerce

Une loi bien sûr saluée par la Commission Européenne, laquelle y voit la soumission du gouvernement Valls à ses directives en matière de politique d'austérité et de dérèglementation du « marché du travail ».

***Mais c'est bien plus que cela encore ! En effet cette loi, modifie l'article 2064 du Code civil, cela nous apparaît comme, excusez du peu, la suppression du DROIT DU TRAVAIL en son entier!***

### Un véritable retour à 2 siècles en arrière !

Le droit civil repose sur le principe que les parties sont à égalité et à même de conclure des conventions amiables, **À L'EXCEPTION DU DROIT DU TRAVAIL** qui, lui, repose sur la réalité de subordination du salarié à l'employeur.

C'est cette exception qui est traduite dans le Code civil au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2064 et c'est ce 2<sup>ème</sup> alinéa que la loi Macron supprime.

Elle abroge aussi l'article 24 de la loi du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative ... C'est la possibilité de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale par «convention» entre l'employeur et le salarié !

Si la loi restait en l'état, nous assisterions entre autres :

- ✓ A la banalisation du travail du dimanche et de nuit, mettant fin progressivement aux compensations salariales car, à terme, ce travail ne serait plus exceptionnel ;
- ✓ Aux plans de licenciements collectifs dans les entreprises (PSE) de plus en plus sauvages, avec des règles de plus en plus arbitraires et des critères à la seule discrétion des employeurs ;
- ✓ A la dépossession des élus prud'homaux de leurs moyens de rendre la justice, renvoyant nombre de litiges vers des juges professionnels ;
- ✓ A la possibilité de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale par «convention» entre l'employeur et le salarié : rien de moins qu'un bond en arrière de deux siècles !

**Nous sommes bel et bien face à une loi de forte régression sociale, anti-démocratique, aggravant la politique d'austérité et favorisant la rentabilité financière pour les grandes entreprises.**

**Cette loi s'inscrit directement dans le Pacte de responsabilité.**

**Cette loi renforce les profits de quelques-uns et ne répond en rien aux besoins de la population, au contraire.**

**Force Ouvrière ne saurait accepter de renoncer à défendre les droits et conquêtes sociales.**

Notre Confédération FO, lors de notre congrès Confédéral de début février a décidé d'une telle mobilisation si possible avec les organisations syndicales qui comme nous disent ça suffit. D'ores et déjà, une déclaration à trois appelle à la mobilisation.

## **Déclaration des organisations syndicales FO, CGT et Solidaires**

### **Journée de grève interprofessionnelle le 9 avril**

Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires (secteurs public et privé), les retraites, les pensions et les minimas sociaux, constituent des priorités sociales, de surcroît en période de crise.

Réunies le 17 février 2015, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires affirment leur détermination pour faire aboutir ces revendications et lutter contre l'austérité et ses impacts destructeurs tant socialement, économiquement que démocratiquement.

Le « pacte de responsabilité », la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale « Macron » ainsi que plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeurs(ses).

De nombreuses luttes et mobilisations syndicales sont d'ores et déjà engagées dans les entreprises, les services publics et les secteurs professionnels.

Pour faire converger ces revendications et exiger du gouvernement et du patronat qu'ils y répondent, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires s'engagent dans un processus de mobilisation. Conscientes de leur responsabilité, elles invitent les retraité(e)s et les chômeurs(ses) à se mobiliser et appellent l'ensemble des salarié(e)s, du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à manifester le 9 avril 2015.

Paris, 17 février 2015

**Et pourtant :** « *Quand on fait fi du dialogue social et du Parlement, quand on ne dit pas la vérité, qu'on gouverne seul avec des méthodes brutales, on ne peut que susciter la défiance* », s'insurgeait en 2006 François Hollande, alors député de Corrèze et Premier secrétaire du PS, contre la décision de Dominique de Villepin d'utiliser le mécanisme du 49-3 pour faire passer la loi sur le CPE. « *Le 49-3 est une brutalité, le 49-3 est un déni de démocratie, le 49-3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire* », expliquait encore Hollande cette même année 2006.

**Une seule solution :** *la mobilisation, Force Ouvrière Macif appelle dès aujourd'hui les salariés de l'entreprise à discuter, à se préparer à la mobilisation pour répondre à cette nouvelle attaque renforçant encore l'austérité contre les salariés.*

**Non à l'Austérité, Non au pacte de responsabilité, Non à la loi Macron**

### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

**Pour tout contact :** FEC FO

Secrétariat FO Macif

54 rue d'Hauteville

75010 PARIS

Email : [fo.macif@gmail.com](mailto:fo.macif@gmail.com)

Jacques CHATEAU

RS Comité de Groupe

Tel : 06 49 23 20 78

Email : [jchateau@macif.fr](mailto:jchateau@macif.fr)

Mathieu CORNILLAUD

Elu Comité Central Entreprise

Tel : 06 72 44 48 63

Email : [mcornillaud@macif.fr](mailto:mcornillaud@macif.fr)